



Communiqué de presse

Déclaration de la CECC concernant le projet de loi C-218 : rejet de l'« aide médicale à mourir » pour les troubles mentaux

4 février 2026

(Ottawa) – Le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a publié une [déclaration concernant le projet de loi C-218](#), qui vise à empêcher les personnes dont le seul problème médical est une maladie mentale d'avoir accès à l'euthanasie et le suicide assisté par un médecin (« AMM »).

[La CECC a une longue histoire de rejet de l'« AMM »](#) et cherche à en limiter la portée dans la société canadienne. Cette déclaration a été approuvée par 14 évêques de partout au Canada, qui constituent ensemble le Conseil permanent, la plus haute instance d'autorité de la CECC entre les assemblées plénières.

La position de la déclaration s'aligne avec la [Lettre ouverte du Conseil permanent au gouvernement fédéral sur la permission accordée aux personnes atteintes de maladies mentales d'avoir accès à l'euthanasie et au suicide assisté \(2023\)](#) : « Le fait de permettre ou d'aider ces patients et patientes à se suicider contredit directement les stratégies nationales de prévention du suicide et renie notre responsabilité sociale collective de fournir aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale un traitement, un soutien et de l'espoir par le biais d'interventions thérapeutiques. »

S'appuyant sur des études empiriques ainsi que le jugement professionnel de nombreux experts et expertes en santé mentale, la déclaration publiée aujourd'hui souligne que les troubles mentaux ne sont pas nécessairement irrémédiables. Cela met en évidence la nécessité d'améliorer l'accès aux traitements pour les maladies mentales, y compris les soins palliatifs.

Le Conseil permanent conclut par une exhortation à permettre que le vote parlementaire sur le projet de loi C-218 se déroule selon la conscience des parlementaires plutôt que selon la ligne de parti.

Lisez la déclaration complète :

En français : <https://www.cecc.ca/wp-content/uploads/2026/02/2026-02-04-Declaration-du-CP-de-la-CECC-Appui-du-Projet-de-loi-C-218.pdf>

En anglais : <https://www.cccb.ca/wp-content/uploads/2026/02/2026-02-04-Statement-by-CCCB-PC-Support-of-Bill-C-218.pdf>

Demandes des médias :

Pomeline Martinoski

Directrice des communications

Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC)

Courriel : communications@ccb.ca

Téléphone : 613-241-9461, poste 225